Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 45 (1957)

Heft: 852

Artikel: 8 francs

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269043

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OUARANTE-CINOUIÈME ANNÉE - No 852

2 novembre 1957 — GENÈVE

lvemen'

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION M^m* WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES
M¹¹• Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex Organe officiel

des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteur

. . Fr. 6.-- (ab. min.) SUISSE 1 an Abonnement de soutien . . . 8.-

. 0.25 Le numéro

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Comme il y a, hélas, des vivants qui sont morts, il y a des morts qui sont vivants... dans le mystère où ils sont entrés, ils attendent que d'autres reprennent l'œuvre qu'ils laissèrent inachevée.

Charles WAGNER.

A nos abonnés

Le comité de notre journal, réuni à Lau-sanne, le 26 octobre, sous la présidence de Mlle M. Kammacher, a pris connaissance de la situation financière et a di constater avec regret l'augmentation des frais, le papier a augmenté, l'impression aussi.

D'autre part, afin de rénover l'édition de « Femmes suisses », le comité avait consenti aussi les charges nouvelles imposées par des améliorations indispensables : une rédactrice, amenorations minispensaires : une retactrice, jeune et dynamique s'est mise au travail, elle a fait appel à des collaboratrices qualifiées et spécialisées. On ne peut pas s'abstenir de ré-munérer, si peu que ce soit, les services que cette jeune équipe rend au journal, chacun le juge heureusement transformé.

Les circonstances actuelles, prochaine vo-tation fédérale, Saffa 58 exigeaient ces améliorations.

Nous sommes certains que nos abonnés reconnaissent les efforts accomplis qui ne peuvent se poursuivre que s'ils nous soutiennent et s'ils comprennent la nécessité de porter l'abonnement annuel complet « Mouve-ment féministe » (y compris « Femmes suisses ») à

8 francs

Nous comptons sur la compréhension et la fidélité de tous. Ceux dont l'abonnement se tidélité de tous. Ceux dont l'abonnement se renouvelle maintenant ou en janvier, nous rendraient le plus grand service en versant dès maintenant, avant l'encombrement des fêtes, le montant de l'année 1958 au moyen du chèque ci-joint. Pour ceux dont l'abonnement se renouvellera plus tard, voudraientils garder le chèque et l'envoyer au moment voulu?

A tous, d'avance, l'expression de notre gratitude et à ceux aussi qui seraient en me-sure d'arrondir la somme.

Le Mouvement féministe.

Fausses rumeurs dans la presse

Elles ne s'étaient pas récusées

Du 9 au 14 septembre dernier s'est jugé, devant le Tribunal de police criminelle du district de Lausanne, une pénible affaire d'avortements ; la Cour comprenait une fem-me juge suppléant ; dans le jury, aucune femme. On a dit alors et écrit que les rares jurées convoquées s'étaient récusées en raison de leurs occupations ménagères. Un jour-nal de Bâle, un autre de Zurich ont repris cette information et l'ont commentée.

cette information et l'ont commentée.

Mlle A. Quinche, présidente de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, a pris la peine de vérifier le fait au greffe du Tribunal où elle a appris que les jurées assignées n'ont nullement refusé de remplir les fonctions qu'elles avaient acceptées lors des élections de 1954 (trente jurées à Lausanne); ce sont le Ministère public et la défense qui ont tracé les femmes dans la liste des jurés, ainsi qu'ils en ont strictement le droit.

Line preus de plus des difficultés que repu

Une preuve de plus des difficultés que ren-contrent les femmes dans l'exercice des rares fonctions qu'on leur octroie.

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE . F. DINTET Tél 24 14 27 Formation de gouvernantes institutrices pour famille sisses et élisangères

Préparation d'assistantes

pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc. Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Le Conseil des Etats a approuvé

le Message fédéral C'est le 3 octobre dernier que l'objet du

Cest le 3 octobre dernier que l'objet du Message fédéral, l'institution du suffrage féminin en matière fédérale, a été débattu au Conseil des Etats; une commission parlementaire réunie au début de juillet avait donné sur le sujet un préavis favorable. Et c'est le rapporteur, M. Vaterlaus (rad. Zurich) qui recommanda l'entrée en matière, pour des raisons de justice. pour des raisons de justice.

Plusieurs orateurs prirent la parole, les uns pour, les autres contre le projet d'arrêté.

Les arguments des adversaires sont faciles

Chez les adversaires, nous retrouvons quelchez les adversaires, nous retrouvons quei-ques vieux arguments : les femmes ne dési-rent pas voter et lorsqu'elles votent, le 90 % d'entre elles votent comme les hommes, par conséquent inutile de les déranger. (M. Stœckli, cons. Argovie). Nous savons fort bien que cet argument ne vaut pas pour nobien que cet argument ne vaut pas pour notre pays, puisque, à l'étranger, on ne peut qu'élire des députés, lesquels se présentent sur des listes de partis, il n'est ainsi guère possible aux femmes de manifester une opinion originale. L'aspect de la question change complètement lorsqu'il s'agit de voter des lois, de proposer des initiatives, de provoquer des referendum. Les Suissesses auraient tous les moyens d'agir selon l'opinion féminine.

Donner des droits civiques aux femmes, c'est porter atteinte aux intérêts de la famille (M. Christen, sans parti, Nidwald). Pourtant, beaucoup de femmes désirent voter pour protéger la famille.

Plusieurs partisans du fédéralisme et du

Plusieurs partisans du fédéralisme et du suffrage féminin (!!) voudraient que les droits civiques soient octroyés au sexe faithous civiques solent octroyes au sexe rable afin de procéder à son apprentissage graduel, d'abord dans la commune, puis dans le canton, enfin sur le plan fédéral. Voire... nous avons encore dans l'oreille des interventions de députés au Grand Conseil, à propos des projets cantonaux : ces messieurs se dédes projets cantonaux : ces messieurs se de-claraient partisans convaincus du suffrage féminin, mais il n'y avait qu'une voie possi-ble, il fallait commencer sur le plan fédéral ! On pourrait ainsi se renvoyer la balle indéfi-niment. (suite en page 3)

Jeanne EDER-SCHWYZER

Les cercles féminins suisses se sentent durement frappés. A Zurich, le 24 octobre, une personnalité des plus marquantes vient

d'être emportée par une implacable maladie. Née à New-York, en 1894, d'une famille d'industriels suisses, Jeanne Schwyzer passa sa jeunesse aux Etats-Unis, où elle acquit, outre une seconde langue maternelle, le goût des décisions rapides, des grandes entrepri-ses, le sens de la collaboration internationale.

ses, ie sens de la colladoration internationale. Ses parents revenus à Zurich, en 1911, elle passa sa maturité et fit des études de chimie. Après son doctorat (phil. II), elle fut assistante en recherches scientifiques et épousa le professeur Eder, qui enseignait la chimie au Peltrachicus, Polytechnicum.

Durant cette période de son existence, Mme Durant cette période de son existence, Mme Eder évolue dans les milieux scientifiques et universitaires, elle est membre fondateur de la section zurichoise et de l'Association suisse des femmes universitaires, elle fera partie plus tard du Comité de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, qu'elle ne quittera qu'en 1950. Elle fut aussi l'une des fondatrices de la Maison des étudiantes à Zurich. Elle présida durant plusieurs années la section zurichoise des femmes libérales, elle collabora de près à l'Alliance de sociétés féminines suisses et pendant la querre, au service de protection des civils. guerre, au service de protection des civils

En 1946, elle mène à chef une vaste entre-En 1946, elle mene a cher une vaste entre-prise : le troisème congrès féminin suisse qui se tient à Zurich en septembre. Ce fut un grand succès qui, au lendemain de la se-conde guerre mondiale, donna l'impulsion souhaitée à nos activités féminines. Le béné-fice financier permit la création de l'Institut ménager suisse qu'elle présida les premières

Après la réussite du congrès, sa réputation dépasse nos frontières. En 1947, le comité du Conseil international des femmes se trouve réuni à Chenoy, (Belgique) chez sa pré-sidente, la baronne Pol Boël. Celle-ci de-mande à se démettre de sa charge, et, à la sui-te des hostilités, elle juge qu'elle doit être remplacée par une représentante d'un pays neutre. Le Dr Girod se récusant, elle suggère la candidature de Mme Eder, ses collègues l'approuvent. Un coup de téléphone et, le lendemain, un avion amène Mme Eder. D'emblée, au cours des débats du comité, la nou-velle candidate éblouit ses collègues par la

rapidité de son adaptation et de sa compréhension des problèmes, par sa haute culture et ses capacités intellectuelles, par ses quali-tés de logique et de bon sens. Au Congrès de Philadelphie, en 1948, elle est nommée pré-

sidente.

Son mandat est renouvelé au Congrès d'Athènes, en 1951, à celui d'Helsinki, en 1954. C'est là qu'elle prononça, à la séance d'ouverture, sa conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, où l'on sentait la griffe de la femme de science, qui provoqua l'admiration des membres du corps diplomatique. « Si nous avions beaucoup d'hommes d'Etat de cette trempe, disait l'un d'eux, les affaires du monde iraient mieux »... En les affaires du monde iraient mieux »... En attendant, les électeurs suisses privent, chez nous, les femmes de cette envergure de donner leur mesure!

Elle était présente à la conférence atomique de Genève, en 1955. « Qui songerait à oublier, en cette circonstance, cette atomiste distinguée », disait M. Hogan, lorsque le Dr Girod le priait de lui faire parvenir sa carte d'invitation.

Les participantes à l'assemblée 1956 de l'Alliane d'Alliane d'Alliane de l'Alliane de l'Alliane

Les participantes a l'assemblee 1950 de l'Alliance n'oublient pas non plus son exposé au Centre européen des Nations Unies, où elle réussit à définir, en un raccourci saissant, le rôle joué par les organisations non-gouvernementales entre les gouvernements qui forment les Nations Unies et l'opinion publique mandiale. publique mondiale.

Jusqu'au bout, Mme Eder s'est acquittée des tâches à elle confiées, avec une conscience héroïque, une sérénité et une fermeté d'âme admirables. Se soutenant à peine, elle est enadmirables. Se soutenant a peine, elle est en-core allée présider le Congrès de Montréal, en juin 1957 et a prononcé, à la séance d'ou-verture, un brillant exposé sur « Le Mouve-ment féministe actuel réminiscence historique ou impérieuse nécessité », puis elle remit sa charge à Mme Lefaucheux.

Déplorant la perte prématurée d'une per-sonnalité qui a rendu des services si émi-nents à la cause des femmes, qui a fait hon-neur à notre pays dans le monde, notre jour-nal présente à la famille de Mme Eder et aux Zurichoises, sa vibrante sympathie.

Cet article s'appuie sur les souvenirs four-nis par le Dr R. Girod, vice-présidente d'hon-neur du Conseil international des femmes.

D'après un exposé de Me E. Kammacher

Petite histoire des recours au Tribunal fédéral

Ce fut en 1928 que, pour la dernière fois, les suffragistes avaient tenté d'obtenir les droits politiques féminins, par l'interpréta-tion de l'article 4 de la Constitution de notre

A plusieurs reprises, il fut question de re-A plusieurs reprises, il fut question de revenir à la charge, à mesure que l'opinion publique s'ouvrait davantage aux revendications des citoyennes suisses. Mair c'est en quin 1956 qu'un projet d'action se dessina, à la suite de deux événements : l'avis de droit du professeur Kaegi, qui affirmait qu'en fait, la Constitution ne présentait pas d'obstacle légal à l'égalité des droits féminins, et un entretien encourageant avec un juriste présent à l'Assemblée suisse du suffrage, à Lausent à l'Assemblée suisse du suffrage, à Lausanne, en 1956.

1re phase

La première phase de cette action consis-tait à recueillir le plus possible de demandes de cartes civiques auprès des autorités can

tonales. Dès l'abord, il apparut que les sections de Bâle et de Zurich ne pouvaient pas coopérer, il y a dans les constitutions cantonales de ces deux cantons, des articles précis excluant les femmes du droit de vote. La section de Berne renonça à agir aussi, la majorité de ses membres estimant que la voie par consultation régulière des électeurs suisses était la meilleure. D'autres petites sections ne purent participer à l'action pour des raisons pécuniaires. Les cantons romands se trouvèrent seuls pour tenter l'aventure.

Les propositions aux membres furent lan-cées en automne et les demandes de cartes civiques commencèrent. Dans le canton de Vaud, il y eut un grand enthousiasme et les communes furent assiégées, elles répondirent poliment et presque toujours en regrettant d'être contraintes par les règlements administratifs, de refuser.

A Genève, plus de 300 demandes furent A Genève, plus de 300 demandes furent adressées en bloc au Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, qui s'occupe des rôles électoraux, basant la courte requête sur l'article 4 et sur quelques articles de la constitution cantonale qui ne font pas de discrimination entre les deux sexes. La requête était signée par les requérantes. Dès le 26 février, la réponse du Département arrivait, fondant son refus sur l'interprétation historique des textes constitutionnels.

Il fallait alors adresser un recours, contre cette décision du Département, au Conseil

Il fallait alors adresser un recours, contre cette décision du Département, au Conseil d'Etat. Un rapport circonstancié fut rédigé par M° Kammacher. Celle-ci, s'appuyant sur l'avis de juristes éminents, qui, dans l'interprétation d'un texte de loi ancien, affirment qu'on doit tenir compte des idées, des conceptions morales, des conditions règnant au



Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE (Sévita sous contrôle de l'Institut des vitamines

